

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

16/05/2023

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine.
Champagneux : Mme SAUNIER Elise. **Domessin** : Mme ANDRE Valérie, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mme PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, Mme HERRAULT Françoise à Mme ANDRE Valérie, Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude, M. LARDE Alain à M. PERROT Alain, Mme COUDURIER Françoise à M. PARAVY Jean-Claude, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, Mme MESTRALLET Nadège à Mme PICARD Marie-France

03 Absents : Mme YACONO Céline, M. BILLON Pierre, M. CORMIER Philippe.

OBJET : COMPLEMENTS A LA DELIBERATION N°2023 03 28 10 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CIAS VAL GUIERS POUR 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Budget Primitif 2023 ;

Vu la délibération n°2023_03_28_10 portant attribution d'une subvention au CIAS Val Guiers pour 2023.

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Lors du vote du budget 2023, le conseil communautaire a octroyé au CIAS Val Guiers, une subvention de fonctionnement de 309 005,88€.

Il est aujourd'hui nécessaire de préciser les dispositions de la délibération n°2023_03_28_10 portant attribution d'une subvention au CIAS Val Guiers.

En effet, l'objectif étant de verser la subvention en plusieurs fois afin de coller au plus près des besoins du CIAS. Un échéancier doit donc être approuvé.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'échéancier suivant :

Période de versement	Montant
1 ^{er} semestre 2023	209 056,46 euros
2 ^{ème} semestre 2023	99 949,42 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention.

➤ **APPROUVE** l'échéancier tel que proposé ;
➤ **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/06/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude PARAVY

